

COMITE SYNDICAL DU 23 mai 2023 LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

(Article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales)

DELIBERATION N° 01

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DE L'ALPI

DELIBERATION N° 02

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ALPI

DELIBERATION N° 03

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE L'ALPI

DELIBERATION N° 04

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DELIBERATION N° 05

DELEGATIONS - ALIENATION DE GRE A GRE

DELIBERATION N° 05-01

DELEGATION DE SIGNATURES DANS LE CADRE DES MARCHES

DELIBERATION N° 05-02

DELEGATION - CONTRACTUALISATION LIGNE DE TRESORERIE

DELIBERATION N° 05-03

DELEGATION - CONTRACTUALISATION DES EMPRUNTS





DELIBERATION N° 01BIS-01

PERSONNEL: CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

DELIBERATION N°01BIS-02

PERSONNEL: CREATION DE 2 POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL – Catégorie C

Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique)

DELIBERATION N°01BIS-03

PERSONNEL: CREATION DE 2 POSTES NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la

fonction publique)

DELIBERATION N°01BIS-04

PERSONNEL: CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION INDENTIFIE(E)

Contrat de projet en application de l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique

DELIBERATION N°01BIS-05

PERSONNEL: CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE A TEMPS COMPLET POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION INDENTIFIE(E) Contrat de projet en application de l'article L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique

DELIBERATION N° 01BIS-06

PERSONNEL : MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME DE L'ALPI

DELIBERATION N°01BIS-07

PERSONNEL: MISE A JOUR DU RIFSEEP

DELIBERATION N°02BIS

FONDS SOCIAL EUROPEEN + - DEMANDE DE SUBVENTION - OPERATION N°202301692



Animation d'un réseau partenarial pluridisciplinaire de soutien, de co-construction et de déploiement d'actions dans le cadre de la stratégie landaise pour un numérique inclusif

DELIBERATION N° 03

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT FOURNITURES DE VEHICULES

DELIBERATION N° 04

CONVENTIONS DE PRESTATIONS POUR LES NON ADHERENTS

DELIBERATION N° 05

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR L'ACQUISITION DE BOITIERS DE FILTRAGE INTERNET

DELIBERATION N° 08

CONV ENTION DE COOPERATION - CAMPUS REGIONAL DE CYBERSECURITE ET DE CONFIANCE NUMERIQUE

La liste des délibérations est également consultable sur le site officiel du SM Alpi : $\underline{www.alpi40.org}$; rubrique « comité syndical »

Affichage siège de l'Alpi: 26 février 2023

La présidente Magali Valiorgue

Ruph Idoque

